L'homeopathie

Autor(en): **Martin, Jean**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **59 (1949-1950)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-558545

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

moins dangereusement, ce qui est déjà appréciable mais qui ne donne effectivement aucune sécurité. Par ailleurs, les animaux auxquels on inocule les vaccins actuels ne sont pas non plus à l'abri de l'infection; ils forment de parfaits réservoirs de microbes, même si l'infection est invisible du point de vue clinique.

Le gros du problème est donc entre les mains des vétérinaires et des éleveurs de bétail. La législation actuelle en Suisse comporte la déclaration obligatoire de la maladie humaine au service de santé fédéral, par l'intermédiaire des services cantonaux. Quant à la maladie animale, elle a cessé d'être soumise à cette déclaration, dans beaucoup de cantons, depuis l'emploi de vaccins qui ont amélioré la situation au point de vue de la maladie, mais qui, par ailleurs, ont rendu tous les animaux vaccinés aptes à réagir aux tests sérologiques employés pour déceler la maladie, rendant ainsi cet emploi inutile puisque on ne peut plus distinguer les animaux malades de ceux qui sont vaccinés.

Pour conclure ces brèves considérations, on peut dire que la maladie de Bang, bien qu'elle ne présente pas une très grande gravité, est toutefois assez répandue pour que l'on puisse souhaiter la solution prochaine des délicats problèmes d'épidémies et d'épizooties qu'elle pose.

Dr *V. B.*

L'HOMEOPATHIE

Il nous a paru intéressant pour nos lecteurs de consacrer quelques articles à des disciplines thérapeutiques qui ont aujourd'hui encore leurs adversaires comme elles ont leurs adeptes convaincus. A côté de l'allothérapie, qui reste la discipline essentielle des médecins et des facultés, l'homéopathie a pris une place que l'on peut discuter mais que l'on ne peut ignorer. C'est donc par elle que nous commencerons ces notes.

L'homéopathie est la thérapeutique qui consiste à donner au malade, à petites doses, la substance qui, expérimentée à doses fortes sur l'organisme humain bien portant, provoque des symptômes semblables à ceux que l'on observe chez le malade.

Cette méthode a pour bases:

1° La loi de similitude;

2° la connaissance de l'action des remèdes sur l'homme sain;

3° l'emploi de petites doses.

Par la loi de similitude, la méthode établie par le médecin saxon Samuel Hahnemann (1755 - 1843) s'oppose à la méthode allopathique qui s'appuie sur la loi des contraires.

Exemples de traitements allopathiques:

Emploi d'alcaline contre l'acidité stomacale, d'opium contre l'insomnie, de caféine comme stimulant, de médicaments opothérapiques contre la déficience ou l'absence d'un organe.

Exemples de traitements homéopathiques:

Boisson chaude en cas de brûlures, emploi d'opium contre un état comateux, d'ipéca contre les vomissements ou de quinine contre les bourdonnements d'oreilles.

Nous trouvons dans la vaccinothérapie, connue par les homéopathes sous le nom d'«isopathie», une thérapeutique commune aux deux écoles, quoique les modes d'application diffèrent, la médecine habituelle en faisant surtout un usage préventif. La vaccinothérapie n'est en fait qu'un cas particulier d'homéopathie: au lieu du semblable on utilise l'identique. Ce principe est appliqué par les homéopathes non seulement aux agents pathogènes, mais également aux toxiques chimiques: toute intoxication dont on connaît la cause est susceptible d'être traitée par une dilution homéopathique convenable de l'agent qui en est responsable (en réalité, il faut encore tenir compte de l'individualité du malade, facteur très important pour le médecin homéopathe).

La loi de similitude est complétée par la notion de la dualité d'action de toute substance, suivant la dose employée; de nombreux physiologistes ont signalé cette dualité d'action, parmi lesquels: Claude Bernard, Brown-Séquard, Hugo Schulz, etc. Elle a été formulée par Arndt en ces termes:

Les petites excitations provoquent l'activité vitale,
les excitations moyennes l'augmentent,
les excitations fortes la jugulent,
les excitations exagérées l'abolissent.

Cette loi s'applique aussi à l'effet des courants électriques.

L'effet de la dose forte tient à l'action propre, toxique du produit, qui domine l'organisme; exemple: intoxications graves ou mortelles.

L'effet de la petite dose est dit réactif; il tient à la réaction propre de l'organisme essayant de se dégager de la menace toxique de la substance.

L'effet de la dose homéopathique est spécifique, c'est-à-dire qu'il n'agit que s'il est bien choisi et correspond, par les effets qu'il produirait à haute dose sur un organisme sain, aux symptômes présentés par l'organisme malade sensibilisé. Dans certains cas, cette sensibilisation est si forte que le «semblable» prescrit à dose homéopathique est capable de provoquer une aggravation momentanée des symptômes: il faut alors augmenter la dilution du remède, pour atteindre la dose qui stimulera les réactions de défense.

Jean Martin.

(A suivre)